



Régie intermunicipale des
déchets de Témiscouata

Appel d'offres

Travaux au lieu d'enfouissement technique à Dégelis 2020

La Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata a pour mandat la gestion des matières résiduelles au Témiscouata.

Avis est donné, par la présente, que pour réaliser des travaux en 2020 à son lieu d'enfouissement technique (LET) situé à Dégelis, la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT) demande des soumissions.

Pour assurer la continuité de ses opérations d'élimination, la RIDT doit procéder à l'aménagement de deux nouvelles cellules d'enfouissement technique (CET) soit les CET 2-1 et 2-2 pour une superficie totale d'environ 0,9 hectares.

Aussi la RIDT désire procéder à la mise en place de la phase 1 du recouvrement final imperméable sur environ 1,1 hectares de la CET 1, incluant les travaux connexes pour gérer le biogaz.

Les travaux sont notamment régis par le décret de la construction, la loi R-20 et le REIMR du MELCC. L'entrepreneur doit prioriser la santé et sécurité, prévoir la signalisation et se coordonner avec l'exploitation.

La norme BNQ 1809-900/2019 est la base du présent appel d'offres, avec les amendements du présent devis de WSP qui priment.

Amendements au devis normalisé NQ 1809-900-1.

Définitions : À l'article I-3, le texte suivant est ajouté : Maître de l'ouvrage : RIDT.

WSP Canada Inc. est chargée par le maître de l'ouvrage de préparer les plans et devis de construction ainsi que de faire la surveillance bureau et chantier des travaux, dont l'assurance qualité des géosynthétiques.

Le projet sera conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt et de la demande de certificat d'autorisation en examen présentement.

Les documents contractuels peuvent être obtenus à compter du 6 avril 2020, via le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Les soumissions devront être présentées sous enveloppe scellée sur laquelle devra apparaître la mention : « Travaux 2020 au LET de Dégelis » et être reçues avant le 13 mai 2020 à 15h00, heure locale en vigueur, au bureau de la RIDT

369, avenue Principale Dégelis (Québec) G5T 2G3

La RIDT se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées. De plus elle se dégage de toute responsabilité quant aux frais assumés par les soumissionnaires pour la préparation de leur soumission.

Si des informations complémentaires sont nécessaires, veuillez communiquer avec Monsieur Maxime GROLEAU au bureau de la RIDT.

Donné à Dégelis, ce 6 avril 2020.

Maxime Groleau
Directeur général

Pour plus d'informations

Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata

tél : (418) 853-2220 ou 1-866-789-RIDT